

N°4 / EN UNE /

PLU & COP21: même combat !

La Métropole s'est engagée dans une démarche COP21 locale avec en ligne de mire la signature des « Accords de Rouen » en novembre 2018 pour lutter contre le changement climatique et ses conséquences.*

Parce qu'il édicte des règles en matière d'espaces naturels et agricoles à préserver, surfaces végétalisées à développer, isolation thermique, récupération des eaux pluviales, minimisation de l'exposition des habitations aux risques naturels... le règlement du PLU s'inscrit dans la dynamique COP21.

*www.notrecop21.fr

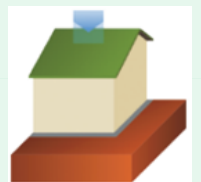


/ EN BREF /

L'expérimentation du coefficient de biotope au menu du PLU

Le coefficient de biotope par surface (CBS) est un coefficient qui décrit la proportion des surfaces favorables à la biodiversité par rapport à la surface totale d'une parcelle. Le règlement du PLU peut imposer une part minimale de surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables qui peut s'appliquer au sol et en toiture. Ce dispositif, encore peu utilisé en France, vise à la limitation des hausses de température en ville, l'infiltration des eaux pluviales, la création d'espace vital pour la faune et la flore, la qualité du cadre de vie.

Le PLU intercommunal instaurera le CBS à titre expérimental sur plusieurs communes avant d'envisager étendre son application.



/ À VENIR /

Interview «Parole d'acteurs»

En Avril, la parole est donnée à Catherine CAPRON, Chargée de développement économique, et Christophe DORE, Président, de la Chambre des métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime



Une appli de créativité urbaine

Afin de sensibiliser les jeunes et les moins jeunes à l'évolution de la ville, du patrimoine et des espaces publics, la Métropole lancera prochainement une application digitale pour inspirer la créativité et susciter des propositions de traitement de l'espace urbain à partir de photos prises avec son smartphone.

plu-metropole-rouen-normandie.fr



métropole
ROUENNORMANDIE